Ville de SAINT-JOSEPH

Préfecture de la Martinique
Contrôle de légalité
19 AVR. 2023

EXTRAIT N° 18/ 2023 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 AVRIL 2023

Date de la convocation : Le 28 mars 2023

Nombre de conseillers municipaux En exercice 33

En début de séance :

Présents	22
Procurations	1
Absents	5
Excusés	5

En cours de Séance :

Présents	22
Procurations	1
Absents	5
Excusés	5

L'an deux mil vingt-trois, le onze du mois d'avril, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie de Saint-Joseph sur convocation, sous la présidence du Maire, M. Yan MONPLAISIR

PRESENTS :

Adjoints : M. ADELE Claude, Mme MIEVILLY Eliane, M. CACLIN Laurent, Mme CATHERINE Marie-Lyne, Mme LAMIN Marie-Josée, M. CRETINOIR Joël, M. NAPOLY Raymond, Mme DUBO Corinne, Mme LEGIEL Eliane

Conseillers municipaux : M. ARETO Joseph, Mme CARIN Jocelyne, Mme CAVALIER-DOURE Sandrine, M. FERDINAND Thierry, M. PALIX Pierre, Mme MARLIACY Danielle, Mme MENCE Marielle, Mme DUCADOS Anne-Caroline, M. SAINT-HONORE Laurent, M. ATHANASE Rémy, M. MARLET Camille, M. MARLET Daniel.

ABSENTS EXCUSES : M. CIDOLIT Bertrand (procuration à Mme CAVALIER-DOURE), M. BERNABE Cédric, M. ADELAIDE Michel, Mme RIERNY Sandrine, Mme BEAUJOLAIS Marie-José, Mme OSTALIE MORVILLIER Marie Clarisse.

ABSENTS NON EXCUSES : Mme CARDOU Josiane, M. THELESTE Johan, M. ROSELET Jean-Christophe, M. DELPHIN Laurent, Mme FRANCOIS Francine.

ASSISTANTS M. Pascal QUIONQUION (DGS), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante DGS), M. Victor VELAYE (Dirfin), Mme Rachel VALLERAY (DRH), M. Stéphan GLANIOS

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à seize heures et trente-cinq minutes et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. CRETINOIR Joël pressenti, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

CREATION D'UN EMPLOI D'EDUCATEUR DES ACTIVITE PHYSIQUES ET SPORTIVES PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE

Le Maire expose :

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le Décret n° 2011-605 du 30 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives

Considérant que la Ville de Saint-Joseph a pour projet de développer ses activités sportives menée par une équipe qualifiée et expérimentée.

Considérant qu'il est nécessaire que le (la) Directeur(trice) des sports dont le poste a été récemment créé soit épaulé par un Educateur des Activités Physiques et Sportives principal de 1ère classe, afin d'élargir le champ de missions de la direction sportive.

Considérant que l'agent actuellement en poste sur un grade d'Educateur des Activités Physiques et Sportives principal de 2ème classe a la capacité d'épauler le (la) Directeur(trice) il convient de créer un poste au grade supérieur pour lui permettre d'embrasser pleinement ses nouvelles missions.

De catégorie B, sous l'autorité de la direction du service des sports, l'agent devra assumer les compétences et responsabilités principales et essentielles suivantes

- Gestion de projets ;
- Mise en place d'études qualitatives et quantitatives ;
- Initiation de projets ambitieux ;
- Connaissance de la ville de Saint-Joseph ;
- Expérience significative dans le grade ;

L'emploi créé est à temps complet pour une durée de 35 heures hebdomadaires.

.....

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE

D'APPROUVER la création d'un (1) emploi permanent : emploi de d'Educateur des Activités Physiques et Sportives principal de 1ère classe à temps complet

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, le 11 avril 2023

Pour le Maire, et par délégation
2ème Adjoint

Eliane MIÉVILLY

COMMUNE DE SAINT JOSEPH MARTINIQUE

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture le
Publié le